

Travailler ensemble pour l'intégration des Roms

Présentation du cadre de l'UE

Justitie
Spravednost
Правосъдие
Justicia Δικαιοσύνη Giustizia
Ceartas Justice Oiguskúsimúsd
Pravosodje **Gustizzja**
Justiz Oikeusasiat Tieslietas Igazság
Rättsliga frågor Teisingumas **Justice**
Justiça Spravodlivost Sprawiedliwość
Retlige anliggender Justitië



Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication.

Europe Direct est un service destiné à vous aider
à trouver des réponses aux questions
que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(* Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas
l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet
via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Une fiche catalographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2011

ISBN 978-92-79-21556-8

doi: 10.2838/22591

Photos: © Union européenne/Reporters

© Union européenne, 2011

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Printed in Belgium

IMPRIME SUR PAPIER RECYCLE

Sommaire

Introduction	2
1. Élaborer ensemble des politiques communes.....	3
Protéger les droits fondamentaux et promouvoir l'inclusion sociale	4
Fixer des objectifs européens	5
Concevoir des stratégies nationales	6
Impliquer les collectivités régionales et locales	8
2. Travailler ensemble pour mobiliser les financements de l'UE	9
Aider les Roms grâce aux financements de l'UE	10
Maximiser l'impact du soutien financier	12
3. Apporter ensemble des changements sur le terrain	13
Échanger les expériences et les bonnes pratiques.....	14
Créer des synergies entre les collectivités locales et régionales.....	17
4. Ressources.....	19

Introduction

Conjuguer les efforts en Europe en faveur de l'intégration des Roms

L'adoption du **cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms** le 5 avril 2011 marque un engagement sans précédent des États membres de l'UE en faveur de l'intégration de leurs communautés roms.

Cette proposition ambitieuse quoique réaliste de la Commission européenne a été bien accueillie par tous les États membres, qui ont insisté pour qu'elle soit rapidement mise en œuvre. Cette réaction est **un signe politique clair** de l'engagement des États membres à modifier la situation des Roms.

Le cadre de l'UE offre une nouvelle façon d'aborder le problème de la profonde **exclusion économique et sociale** dont souffrent les Roms en Europe.

Il vise à améliorer les conditions de vie de la population rom en présentant une **structure européenne** d'appui aux travaux des États membres. Il constitue la réponse apportée par l'UE face à la situation actuelle des communautés roms sans néanmoins se substituer à la responsabilité première des États membres en la matière.

Le cadre de l'UE repose sur une observation simple: la seule façon de réussir l'intégration des Roms est de **conjuguer les efforts** en Europe dans ce sens. Il est aussi crucial d'engager tous les acteurs: les institutions européennes, les collectivités régionales et locales, la société civile, sans oublier bien sûr les premiers concernés: les Roms.

Cette publication s'adresse aux **décideurs politiques nationaux et locaux**. Elle explique les principaux éléments du cadre de l'UE et met en exergue les bonnes pratiques et outils existants susceptibles d'étayer et d'orienter les décisions politiques.

1. Élaborer ensemble des politiques communes



Protéger les droits fondamentaux et promouvoir l'inclusion sociale

Le cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms^[1] fournit les éléments de base pour l'inclusion économique et sociale des Roms, en tenant également compte du respect de leurs droits fondamentaux. Si ce cadre constitue un engagement politique de la part des États membres, il ne s'agit pas d'un document juridiquement contraignant. Il vient plutôt compléter la protection juridique déjà en place dans l'UE, à savoir:

- le **traité de Lisbonne**, qui garantit le droit des Roms à l'égalité de traitement avec les autres citoyens de l'UE;
- la **directive sur l'égalité raciale (2000/43/CE)**, qui interdit toute discrimination des Roms sur le lieu de travail et dans d'autres domaines de la vie quotidienne, notamment l'éducation, la santé et l'accès aux biens et aux services;
- la **directive sur le droit de libre circulation et de séjour (2004/38/CE)** au sein de l'UE, qui autorise les Roms citoyens de l'UE à circuler sans aucune restriction dans les 27 États membres de l'UE.

4

Cependant, la lutte contre la discrimination ne suffit pas à résoudre les problèmes actuels des Roms en Europe. L'exclusion économique et sociale peut aussi être source de préjudice chez les Roms. C'est pourquoi le cadre de l'UE encourage les politiques qui visent à garantir aux populations roms et non roms le même accès à **l'emploi, l'éducation, la santé et le logement** (y compris l'accès aux services de base). L'objectif est de briser le cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion qui affecte les communautés roms les plus démunies.

1 Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0173:FIN:FR:PDF>

Fixer des objectifs européens

Il existe d'énormes fossés entre la situation des Roms et le reste de la population au niveau de **l'éducation, la santé, l'emploi et l'accès à un logement décent et aux services de base**. Il est indispensable de combler ces écarts si l'on veut améliorer les conditions de vie des Roms.

Pour relever ces défis, le cadre de l'UE définit quatre objectifs européens.

- **Éducation: veiller à ce que tous les enfants roms achèvent au moins leur scolarité primaire**

Seuls 42 % des enfants roms terminent l'éducation primaire dans certains États membres de l'Union européenne^[2]. Ce phénomène est souvent dû à l'existence de discrimination à l'école ou de ségrégation.

- **Emploi: réduire l'écart**

Les taux d'emplois de la population rom sont nettement inférieurs à ceux du reste de la population^[3]. Cet écart est souvent dû à une discrimination prégnante dans le marché de l'emploi qui fait que les Roms ont plus de difficultés à trouver ou à conserver un emploi.

- **Soins de santé: réduire les inégalités**

L'espérance de vie moyenne des Roms est inférieure de 10 ans à la moyenne de l'UE^[4]. De nombreuses communautés roms présentent aussi des niveaux élevés de mortalité infantile. Ces inégalités s'expliquent par les conditions de vie précaires des Roms et leur accès limité aux soins de santé de qualité.

- **Logement et services de base: combler l'écart**

Les Roms vivent souvent dans un habitat précaire, sans accès adéquat aux services d'eau, d'électricité et de gaz. Ces conditions ont un impact majeur sur la santé des communautés roms. Elles résultent souvent de la ségrégation qui frappe certains quartiers, creusant encore le fossé qui sépare les Roms du reste de la population.

Les États membres de l'UE doivent traduire ces objectifs européens en objectifs nationaux qui devront être atteints d'ici 2020.

2 Open Society Institute, *International Comparative Data Set on Roma Education*, 2008.

3 Banque mondiale, *Roma Inclusion: An Economic Opportunity for Bulgaria, the Czech Republic, Romania and Serbia*, 2010.

4 Commission européenne, *Solidarité en matière de santé: réduction des inégalités de santé dans l'Union européenne*, 2009.

Concevoir des stratégies nationales

Le cadre de l'UE demande à tous les États membres de l'UE de concevoir pour la fin 2011, en tenant compte de leurs points de départ respectifs, **une stratégie globale d'intégration des Roms**. Il peut s'agir d'une stratégie entièrement nouvelle ou de l'adaptation d'une stratégie existante.

Les stratégies nationales doivent être centrées sur les objectifs fixés par le cadre de l'UE et détailler comment les atteindre, dans le contexte de chaque pays, grâce à des **mesures spécifiques**.

Le cadre de l'UE insiste sur l'importance des stratégies utilisant une **approche globale** pour résoudre les problèmes des Roms. Cela signifie que toute initiative ciblant l'un des quatre objectifs, par exemple l'éducation, doit être associée à des actions ciblant les autres objectifs, par exemple les soins de santé ou le logement, car tous sont intrinsèquement liés. Les stratégies qui tiennent compte de la complexité et de l'interdépendance des problèmes qui affectent les Roms aujourd'hui ont toutes les chances d'être efficaces.

6

Les stratégies peuvent recourir à différentes méthodes, mais elles doivent respecter les **principes fondamentaux communs en matière d'intégration des Roms** définis par la plateforme européenne pour l'intégration des Roms.

Pour être efficaces, les stratégies nationales doivent prévoir des **ressources financières et humaines** suffisantes, définir les **mécanismes de leur mise en œuvre** et veiller à ce que les **institutions concernées puissent** jouer un rôle actif.

Principes fondamentaux communs en matière d'intégration des Roms

1. Politiques constructives, pragmatiques et non discriminatoires
2. Ciblage spécifique mais non exclusif
3. Approche interculturelle
4. Démarginalisation des Roms
5. Sensibilisation à la dimension hommes-femmes
6. Transfert de politiques fondées sur des données probantes
7. Recours aux instruments communautaires
8. Participation des collectivités régionales et locales
9. Participation de la société civile
10. Participation active des Roms



Les **points de contact nationaux sur les Roms** – organismes en charge de la mise en œuvre des stratégies nationales dans chaque État membre – joueront un rôle crucial en la matière. Il sera notamment essentiel que ces points de contact puissent collaborer efficacement non seulement avec les **parties prenantes** déjà familiarisées avec les questions roms, mais aussi avec les autres acteurs qui œuvrent pour l'éducation, la santé, l'emploi et le logement. De plus, il est capital que les stratégies nationales soient liées aux politiques plus vastes d'inclusion sociale des États membres pour que la question de l'insertion des Roms soit **intégrée dans les mesures de politique générale** et non traitée comme un problème à part.

Pour s'assurer de l'efficacité des stratégies nationales mises œuvre, la Commission européenne **évaluera régulièrement les progrès réalisés**. Pour cela, elle collectera des données en collaboration avec certains organismes dont l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, la Banque mondiale et les Nations unies, mais aussi auprès des États membres et des parties prenantes. Les conclusions feront l'objet d'un rapport annuel présenté au **Parlement européen** et au **Conseil de l'Union européenne**.

Impliquer les collectivités régionales et locales

Le cadre de l'UE précise que les stratégies nationales doivent être conçues, mises en œuvre et suivies «dans le cadre d'une collaboration étroite et d'un dialogue permanent» avec **les collectivités régionales et locales**.

En effet, c'est à l'échelle locale que se joue l'insertion ou l'exclusion des Roms. C'est à ce niveau que se rencontrent les différentes communautés et que l'on peut agir au quotidien pour instaurer un climat de confiance mutuelle.

S'il est nécessaire de mener une action concertée à tous les niveaux, en particulier l'étroite collaboration des collectivités locales et régionales, **chaque étape du processus** est primordiale.

- Les collectivités locales et régionales sont en contact étroit avec les communautés roms; elles peuvent donc fournir des renseignements utiles lors de **l'élaboration** des stratégies nationales. En tant qu'administrations publiques fournissant directement des services aux Roms, ces collectivités sont particulièrement qualifiées pour fournir un avis fondé sur l'expérience. Cette collaboration peut aider à adapter les stratégies aux besoins de la population rom et à tirer des leçons de l'expérience acquise au niveau local et régional.
- Une fois que les stratégies nationales sont achevées, les collectivités régionales et locales jouent un rôle important dans **leur mise en pratique**. Les plans d'action figurant dans les stratégies nationales doivent être intégrés dans les politiques locales, d'autant plus que ce sont souvent les collectivités locales et régionales qui ont la capacité de mettre en œuvre des projets bénéficiant d'un financement de l'UE.
- En informant la Commission européenne de l'évolution de la situation des Roms sur le terrain, les collectivités régionales et locales peuvent aussi contribuer au **suivi des progrès accomplis** dans la mise en œuvre des stratégies nationales.

2. Travailler ensemble pour mobiliser les financements de l'UE



Aider les Roms grâce aux financements de l'UE

Pour résoudre les problèmes actuels de la population rom, il est essentiel d'allouer **des financements suffisants** et de les utiliser de manière efficace pour en **maximiser l'impact**.

L'UE apporte son soutien financier au moyen de plusieurs instruments couvrant différents domaines.

■ Le Fonds social européen

Le Fonds social européen (FSE) est l'un des Fonds structurels de l'UE, créé pour réduire les écarts observés dans les pays membres et les régions de l'UE sur le plan de la prospérité et des conditions de vie et promouvoir ainsi la cohésion économique et sociale. Il soutient l'emploi et l'amélioration des conditions de vie, et aide les personnes à parfaire leur formation et leurs compétences. Il cherche à améliorer la situation des Roms défavorisés en finançant différents projets qui aident, par exemple, les Roms à accéder aux soins de santé et aux services de conseil, à bénéficier d'un enseignement ou d'une formation ou à accéder au statut de travailleur indépendant. Le concours financier du FSE peut être sollicité au travers des autorités nationales ou régionales.

■ Le Fonds européen de développement régional

Un autre fonds structurel, le Fonds européen de développement régional (FEDER), favorise le développement régional, le changement économique, le renforcement de la compétitivité et la coopération territoriale dans l'ensemble de l'Union européenne. En 2010, un nouveau règlement a été adopté pour élargir le financement du FEDER aux projets de logements s'adressant aux communautés extrêmement pauvres et marginalisées, notamment les communautés roms. Le concours financier du FEDER peut être sollicité au travers des autorités nationales ou régionales.

■ Le Fonds européen agricole pour le développement rural

Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) vise à renforcer la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture, à améliorer l'environnement et l'espace rural de l'UE, à accroître la qualité de vie en milieu rural et à encourager la diversification des activités économiques. Il est possible de faire appel au FEADER pour aider les communautés roms au titre du soutien financier qu'il accorde pour le développement socioéconomique des zones rurales afin d'éviter la pauvreté et d'éliminer l'exclusion sociale. Le concours financier du FEADER peut être sollicité au travers des autorités nationales.

■ Le programme «Droits fondamentaux et citoyenneté»

Le programme «Droits fondamentaux et citoyenneté», l'un des volets du programme général «Droits fondamentaux et justice», vise à protéger les droits des enfants et à lutter contre le racisme. Il soutient des actions qui peuvent bénéficier aux Roms, notamment les projets visant à favoriser une meilleure compréhension mutuelle entre les Roms et le reste de la population de façon à briser les stéréotypes. Un soutien financier peut être sollicité directement au travers de la Commission européenne, au moyen d'appels à propositions.

■ Autres sources

Un financement peut aussi être accordé au titre d'autres programmes de l'UE tels que PROGRESS, le programme de l'UE en faveur de l'emploi et de la solidarité, Daphné III, un programme visant à lutter contre la violence à l'égard des enfants, des jeunes et des femmes et à protéger les victimes et les groupes vulnérables, le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, le programme «Jeunesse en action», le programme Culture et le programme Santé. Plus de détails sont disponibles à la section Ressources.

Le projet «Colorful but Colorblind: Roma Beyond Stereotypes»

Cofinancé par le programme «Droit fondamentaux et citoyenneté», ce projet novateur a réuni des journalistes roms et non roms pour produire une série de 25 courts-métrages sur la vie des communautés roms en Europe centrale et de l'Est.

Son objectif était d'encourager une approche plus nuancée des questions relatives aux Roms et d'accroître la participation des journalistes roms dans les activités des médias grand public. Ce projet aide ainsi à lutter contre les stéréotypes qui influencent les reportages médiatiques sur les Roms et, par ricochet, à modifier les perceptions de l'opinion publique. En organisant des formations multimédia pour les journalistes roms et non roms dans le cadre du tournage, le projet a également permis que des liens et une compréhension mutuelle se créent entre professionnels des médias.

Ce projet, récompensé par un prix international du journalisme, a été mené par Transitions, une organisation tchèque, et quatre autres partenaires: le Centre pour un journalisme indépendant en Hongrie (CIJ), le Centre pour un journalisme indépendant en Roumanie (CIJ), le Centre de développement médiatique en Bulgarie (MDC) et MEMO 98 en Slovaquie.

<http://roma.glocalstories.org/>

Maximiser l'impact du soutien financier

Le cadre de l'UE définit plusieurs mesures que peuvent prendre les autorités nationales pour garantir que **les financements alloués pour la période 2007-2013** permettront d'obtenir des résultats concrets pour les communautés roms.

Les États membres sont encouragés à **adapter leurs programmes opérationnels existants**, cofinancés par les Fonds structurels de l'UE et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), de manière à mieux soutenir les projets spécifiquement axés sur les Roms défavorisés et à les aligner sur leurs stratégies nationales respectives d'intégration des Roms.

Les États membres sont invités à tirer le meilleur parti de **l'assistance technique de l'UE**, proposée au travers des Fonds structurels. Cette composante spécifique des Fonds structurels peut être mise à profit pour améliorer la gestion, le suivi et l'évaluation des projets concernant les Roms.

Si les États membres ne disposent pas du savoir-faire ou des capacités nécessaires pour gérer les projets de façon efficace, le cadre de l'UE suggère de confier la gestion et la mise en œuvre d'une partie de leurs programmes nationaux à des **instances intermédiaires**. Ces acteurs doivent avoir acquis sur le terrain une expérience avérée dans l'intégration des Roms. Il peut s'agir d'organisations internationales, d'organismes de développement régional ou d'organisations non gouvernementales.

L'engagement de l'UE en faveur de l'intégration des Roms sera reconduit après 2013. En effet, cette problématique sera également hautement prioritaire dans la prochaine période de financement des Fonds structurels, qui commencera en **2014** et s'achèvera en **2020**.

3. Apporter ensemble des changements sur le terrain



Échanger les expériences et les bonnes pratiques

Les politiques et stratégies peuvent être conçues au niveau national, mais c'est généralement au niveau local qu'elles sont mises en œuvre, puisque c'est à ce niveau que les services publics sont fournis au citoyen.

Parmi les bonnes pratiques observées au sein de l'UE, citons le recours aux médiateurs dans les écoles et dans les services de santé et d'emploi; l'offre de cours de langue (à la fois en romani et dans la langue du pays d'accueil lorsque les Roms vivent en dehors de leur pays d'origine); l'organisation d'initiatives spécifiques pour les femmes et enfants roms, par exemple des campagnes de prévention en matière de santé, un soutien à l'éducation préscolaire et la fourniture de services de garde d'enfants; l'instauration de mécanismes facilitant le dialogue entre les autorités et les communautés roms et leurs représentants; l'établissement de zones de campement bien équipées pour les gens du voyage.

Le partage d'expériences peut offrir des solutions pratiques et aider les acteurs locaux. Les réseaux comme Eurocities ou le réseau URBACT Roma-Net rassemblent des collectivités locales et les aident à conjuguer leurs efforts, à repérer les bonnes pratiques et à trouver des solutions communes. Les programmes de jumelage entre villes, unissant par exemple la ville d'origine et la ville de destination d'une communauté rom, ont aussi obtenu de bons résultats.



Kavarna, Bulgarie

Cela fait plus d'un siècle que des Roms vivent à Kavarna. La ville compte aujourd'hui 4 000 Roms sur un total de 16 500 habitants.

Pour les pouvoirs publics de Kavarna, il est essentiel d'attaquer de front les problèmes rencontrés par la population Rom. C'est la mission d'un service spécifique chargé de coordonner les actions mises en œuvre dans la ville, par exemple pour réduire les taux d'abandon scolaire chez les enfants roms.

Le logement est l'un des problèmes majeurs soulevés à Kavarna, les Roms vivant souvent en situation irrégulière, sans la sécurité d'un contrat de location. Ce problème, comme bien d'autre affectant les Roms, est interconnecté avec d'autres questions; sa résolution préalable est donc nécessaire si l'on veut apporter des solutions adéquates aux autres problèmes.

Les collectivités locales se sont aussi engagées à contribuer aux efforts pour faire évoluer les mentalités en travaillant avec les médias de façon à présenter une image plus juste des Roms, qui ne constituent en somme que l'une des communautés formant la population bigarrée de la ville.

Montreuil, France

Si la présence de Roms à Montreuil est constatée dès le début du dix-neuvième siècle, les derniers arrivants sont venus de l'ex-Yougoslavie dans les années 70 et de Roumanie dans les années 90. En raison de cette diversité, il est difficile d'estimer le nombre de Roms à Montreuil et d'élaborer des stratégies d'intégration.

Les pouvoirs publics de Montreuil ont adopté une approche globale qui s'efforce d'aborder dans une perspective holistique les difficultés rencontrées par les Roms. Cette approche propose:

- des cours de langue pour permettre aux Roms d'apprendre le français et les aider ainsi à accéder aux services de santé et d'éducation;
- un soutien, si nécessaire, aux familles roms vivant dans des caravanes pour qu'elles puissent accéder à de nouveaux logements sociaux aux côtés de personnes non roms;
- des activités pour sensibiliser le reste de la population à la culture rom et encourager la participation des Roms dans les événements municipaux de façon à créer un climat de compréhension mutuelle et à faciliter le dialogue;
- la garantie d'une représentation des Roms dans toutes les activités les concernant grâce à l'élection et à la participation systématique de représentants des communautés roms, dont des femmes et des enfants.

Gand, Belgique

Environ 8 000 Roms vivent actuellement à Gand. La majorité est originaire du Nord-est de la Bulgarie et de la région de Košice en Slovaquie. Le nombre de nouveaux arrivants roms s'est rapidement accru dans les cinq dernières années.

Gand a adopté une politique générale pour faire face à l'afflux trop important d'immigrants originaires d'Europe centrale et de l'Est, aujourd'hui trop nombreux pour être absorbés par la ville. Cette politique tient compte des besoins spécifiques des Roms.

Les pouvoirs municipaux adoptent une attitude humaine envers les immigrants déjà installés, tout en appliquant strictement la loi et en les invitant à retourner volontairement dans leur lieu d'origine.

Les actions prévoient:

- l'organisation de consultations entre les services municipaux pour coordonner leurs travaux (et lutter, par exemple, contre le recours abusif aux prestations sociales);
- l'introduction de médiateurs dans les quartiers pour aborder les questions de cohabitation, donner des conseils et intervenir en cas de problèmes comme les dépôts sauvages ou l'occupation illégale d'immeubles (expulsions);
- la lutte contre les pratiques frauduleuses en matière de logement et d'emploi.



Créer des synergies entre les collectivités locales et régionales

Diverses initiatives mises en œuvre en Europe tirent parti des **connaissances et expériences** des collectivités locales et régionales et de leur **engagement** en faveur de l'intégration des Roms.

■ Le Comité des régions

Le Comité des régions (CdR) est l'assemblée des représentants locaux et régionaux de l'UE. En donnant leur opinion sur les propositions politiques, ces représentants interviennent directement dans l'élaboration de la politique et de la législation de l'UE. Le CdR a publié deux opinions sur la question de l'intégration des Roms. De plus, il rédige en collaboration avec le réseau EU-Roma, qui regroupe 12 États membres de l'UE travaillant en coopération sur les questions roms, un guide à l'intention des décideurs locaux qui explique comment concevoir des programmes pour l'intégration des Roms en utilisant les Fonds structurels de l'UE. Ce guide sera publié à l'automne 2011.

■ Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a organisé le 22 septembre 2011 à Strasbourg, France, un sommet des maires sur les Roms, sur le thème «Bâtir la confiance mutuelle sur le terrain». Les participants ont adopté une déclaration par laquelle ils affirment leur détermination à prendre des mesures soutenues en faveur de l'intégration des Roms grâce à la création de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'intégration des Roms. Un groupe de six villes et régions européennes travaillera au lancement de cette initiative.

■ Eurocities

Eurocities est un réseau de villes européennes qui réunit les pouvoirs locaux de plus de 140 grandes villes dans 30 pays européens. Pour contribuer à la mise en œuvre du cadre de l'UE, un groupe de travail sur l'intégration des Roms impliquant plusieurs villes a été constitué. Ce groupe de travail fournit une expertise et des données sur les situations locales, des propositions politiques et des informations sur les mesures qui apportent des solutions efficaces aux problèmes des Roms.

■ **Projet URBACT Roma-Net**

Le projet URBACT Roma-Net est un réseau de 10 villes partenaires de plusieurs États membres de l'UE, qui se sont réunies pour partager leur savoir-faire et diffuser les bonnes pratiques afin d'améliorer les politiques locales et d'instaurer des liens plus étroits entre les Roms et les autres communautés qui cohabitent dans les villes d'Europe. Le principal objectif du projet est d'informer et de soutenir le développement de plans d'action locaux pour l'intégration des Roms.

La Commission européenne développe également des **approches modèles**, qui tirent parti des politiques et pratiques d'intégration des Roms ayant démontré leur efficacité pour aider les décideurs nationaux et locaux à élaborer leurs propres politiques. Les approches modèles seront définies pour quatre grandes catégories de communautés roms et seront constituées d'un ensemble d'initiatives politiques susceptibles d'inspirer les décideurs nationaux et locaux. Les résultats de ces travaux seront publiés en 2012.

4. Ressources



L'UE et les Roms

http://ec.europa.eu/justice/discrimination/roma/index_fr.htm

Campagne d'informations «Pour la diversité. Contre les discriminations.»

<http://ec.europa.eu/justice/fdad/cms/stopdiscrimination/?langid=fr>

Le Fonds social européen (FSE)

<http://ec.europa.eu/esf/>

Le Fonds européen de développement régional (FEDER)

http://ec.europa.eu/regional_policy/thefunds/regional/index_fr.cfm

Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

http://ec.europa.eu/agriculture/rurdev/index_fr.htm

Le programme «Droits fondamentaux et citoyenneté» [en]

http://ec.europa.eu/justice/fundamental-rights/programme/fundamental-rights-programme/index_en.htm

PROGRESS

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=987&langId=fr>

Le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc78_fr.htm

20

Le programme «Jeunesse en action»

http://ec.europa.eu/youth/youth-in-action-programme/overview_fr.htm

Le programme Culture

[http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/culture-programme-\(2007-2013\)_fr.htm](http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/culture-programme-(2007-2013)_fr.htm)

Le programme Santé

http://ec.europa.eu/health/programme/policy/index_fr.htm

Comité des régions

<http://www.cor.europa.eu/>

Conseil de l'Europe

<http://www.coe.int/lportal/web/coe-portal/home>

Eurocities

<http://www.eurocities.eu/>

Projet URBACT Roma-Net

<http://urbact.eu/en/projects/active-inclusion/roma-net/homepage/>

Commission européenne

Travailler ensemble pour l'intégration des Roms – présentation du cadre de l'UE

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne

2011 — 20 p. — 14,8 x 21 cm

ISBN 978-92-79-21556-8

doi: 10.2838/22591

Cette publication explique les principaux éléments du cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms, adopté le 5 avril 2011 par la Commission européenne. Elle met aussi en exergue les bonnes pratiques et outils existants susceptibles d'étayer et d'orienter les décisions politiques. Elle s'adresse aux décideurs politiques nationaux et locaux.

Plus d'informations:

http://ec.europa.eu/justice/discrimination/roma/index_fr.htm



Office des publications

ISBN 978-92-79-21556-8



9 789279 215568

doi:10.2838/22591